



Demande de plus d'informations

Par **frank**, le **15/04/2009** à **12:48**

Texte : Monsieur

Je me prénomme Frank, je me rapproche de vous pour connaître les possibilités concernant une affaire qui ne me touche pas directement, mais qui touche un ami. Cédric, auteur compositeur interprète, a eu un litige avec une personne il y a quelques années en arrière pour le vol d'une chanson, que lui-même a repris d'un autre chanteur dans ces droits les plus absolus, en changeant la musique totale du morceau et en personnalisant le texte. Peut-être connaissez-vous l'affaire qui a été médiatisée, celle qui concernait La chanson de "Jean Petit qui danse". Or Cédric a souhaité que cette affaire soit réglée à l'amiable la personne concernée s'est excusée et l'histoire s'est étouffée. Aujourd'hui, à nouveau, cette même personne a remis à la vente des cd de ce même morceau. Seul le titre se retrouve sur des cd de compilation ce qui passe inaperçue. Quels sont les démarches que Cédric a à faire, quels sont ces droits et la personne peut-elle être punie. Il faut savoir que cette chanson est un tube aujourd'hui qu'elle passe en boucle dans les boîtes de nuit et autres endroits festifs, et que seul le voleur jouit de ce succès. Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez trouver ci-joint le lien qui vous mènera sur l'article concernant ce litige, et veuillez accepter, Monsieur Mes salutations distinguées.
<http://www.groupepetitjean.com/pageun.htm>

Par **ardendu56**, le **15/04/2009** à **19:43**

Frank, bonsoir

Ces sites peuvent vous aider :

<http://www.legalbiznext.com/droit/Droits-musicaux-comment-calculer>

<http://www.granrut.com/-Propriete-intellectuelle-et-.html>

<http://www.commentcamarche.net/contents/droits/copyright-auteur.php3>

Bon courage à vous.